

Lomer Gouin

13^e premier ministre du Québec, Lomer Gouin, *libéral*, 1905-1920

Discours du trône, Québec, 2 mars 1905

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

Je suis heureux de vous voir réunis au siège du gouvernement pour commencer les travaux de cette nouvelle Législature.

Depuis la dernière session, le terme d'office de Lord Minto, gouverneur général du Canada, a pris fin. C'est avec regret que nous l'avons vu quitter notre pays, où il s'est fait une place honorable parmi les hommes distingués à qui a été confiée la tâche d'y représenter le Souverain.

Dans la nomination de Lord Grey, son successeur, cette province a trouvé la promesse de la continuation de cette heureuse politique dont l'idée fondamentale est le désir d'assurer le libre fonctionnement des institutions représentatives autonomes dans chaque partie de l'Empire.

Il est satisfaisant de constater que le dernier exercice financier s'est soldé par un excédent des recettes sur les dépenses. J'ai d'autant plus lieu de m'en féliciter que ce résultat a été acquis malgré l'accroissement des exigences des divers services.

L'Instruction publique, l'Agriculture et la Colonisation n'ont cessé de faire l'objet de l'attention, de l'étude et des soins du gouvernement. Dans la mesure que l'ont permis les ressources de la province, il s'est appliqué à en favoriser le progrès et le développement. Les succès qu'ont remportés les produits de nos fermes à l'exposition de Saint-Louis sont une preuve manifeste de l'excellence des méthodes qu'il a introduites ou encouragées: Sa sollicitude au sujet de l'instruction est encore arrivée par les améliorations apportées depuis quelques années à l'instruction primaire, agricole et technique dans les diverses provinces du Canada et dans les États avoisinants, ainsi que par la nécessité qui en est résultée d'introduire ici des modifications correspondantes dans certaines parties de notre enseignement afin que notre population ait à sa disposition des facilités éducationnelles en tous points égales, sinon supérieures, à celles dont jouissent nos voisins. A ce prix seul lui sera-t-il permis de mettre en valeur les immenses richesses naturelles de notre province, d'en tirer tout le profit qu'elles comportent et d'être en mesure, dans le commerce, en agriculture et dans l'industrie, de tenir tête à la concurrence étrangère.

Grâce à, une loi passée à la dernière session, une commission a été instituée aux fins de refondre les lois de la province d'un caractère général. Cette commission a commencé son travail et elle va le poursuivre avec vigueur.

Plusieurs contrats concernant des écoles de réformes et d'industrie et le soin des aliénés prendront fin dans un avenir rapproché. Mon gouvernement vous soumettra, pour obtenir votre ratification, les contrats qu'il a passés pour la continuation de ces services. J'ai confiance que vous trouverez qu'ils

contiennent des garanties suffisantes pour vous permettre de constater que les intérêts de la province ont été amplement protégés.

Vous serez appelés à délibérer sur l'adoption de quelques projets de loi d'intérêt général. Je signale particulièrement à votre attention celui qui tend à apporter des modifications à la loi des licences.

Messieurs de l'Assemblée législative,

Les comptes publics de la dernière année fiscale seront incessamment déposés devant vous.

Le budget des dépenses pour l'année fiscale prochaine vous sera également soumis sans retard. Il a été préparé avec toute l'économie que permet l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Conseil législatif,
Messieurs de l'Assemblée législative,

En vous laissant à vos travaux, je fais appel à votre patriotisme, pour que vous étudiez avec la plus stricte attention les questions qui vous seront soumises, que vous les discutiez, avec calme et modération, et que vos décisions soient, uniquement inspirées par des considérations d'ordre public, et le désir de sauvegarder les intérêts généraux dont la défense vous a été confiée.